Centre Communal d'Action Sociale

N° 30/2026

COMMUNE de SAINT-YORRE

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 25 juin 2026

Date de la convocation : 18/06/2026
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 7 / Votants : 9

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président :

Présents :
M. KUCHNA Joseph
Mme LABRUYERE Brigitte
Mme GASTON-REAU Gisèle
Mme BERIOUX Emmanuelle
M. BESSON Pascal
M. BAUDASSÉ Joël
Mme PAGÈS Sonia

Absents ayant donné pouvoir :
Mme LAURENT Dominique
M. MELIN Thierry

3- Apurement du compte 12

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2025 du budget annexe MARPA ;

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2025 du budget annexe MARPA ;

Vu la délibération approuvant les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe MARPA ;

Considérant que le résultat cumulé du budget annexe MARPA s'établit à 44 071.38 € ;

Le Conseil d'Administration est invité à décider de :

- Reprendre le résultat cumulé excédentaire de 44 071.38 €.
- Affecter ce résultat conformément à la délibération d'affectation des résultats et aux dispositions budgétaires applicables.
- Procéder à l'apurement du compte 12 « Résultat de l'exercice » du budget annexe MARPA.

Le Président du CCAS et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent de Clermont-Ferrand, 6 Cours Sablon 63033 Clermont-Ferrand, dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. La saisine est également possible par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Vote **POUR** à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE
le 29/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20260629-DELIB30_26-

Centre Communal d'Action Sociale

COMMUNE
de SAINT-YORRE

Fait à Saint-Yorre, le 26/06/2026,

Le Président

Joseph KUCHNA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
03270 ST YORRE

La secrétaire de séance,

Brigitte LABRUYERE

REÇU EN PREFECTURE
le 29/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-260303581-20260629-DELIB30_26-